

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUIN 2026**

Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1^{er} juin deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme. Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROcq Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

REPRÉSENTÉE : Mme GUITARD Véronique (pouvoir à M. CHOQUET Joël).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALASQUE Didier.

Délibération n° 50-06-26 : Service ALE : Activités Ludiques Encadrées et aide aux devoirs – Tarification du service année scolaire 2026/2027.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le service ALE : Activités Ludiques Encadrées a été créé pour les enfants de l'école Michel Verdier depuis la rentrée scolaire 2018/2019.

Ce service qui consiste en la possibilité pour les enfants de participer au sein de l'Ecole Michel Verdier le mardi et/ou le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30 à des Activités Ludiques Encadrées et Aide aux devoirs, a intéressé un nombre important d'élèves.

L'année scolaire est scindée en 5 séquences de 6 à 8 semaines, au cours desquelles des activités diverses sont proposées aux enfants en fonction de leur âge.

Trois à six groupes d'âges sont constitués :

- Les grandes sections/CP (5- 6 ans)
- Les CE (7 - 8 ans) qui peuvent être divisés en CE1 et CE2
- Les CM (9 - 10 ans) qui peuvent être divisés en CM1 et CM2
- L'aide aux devoirs

Les inscriptions peuvent se faire :

- à la séquence pour une ou deux activités le mardi et / ou le vendredi
- à l'année pour une ou deux activités le mardi et / ou le vendredi.

La Maire propose de demander aux parents les participations suivantes pour l'accès aux activités :

Activités Ludiques Encadrées ou Aide aux devoirs	Séquence1	Séquence2	Séquence3	Séquence4	Séquence5	Année complète
1 activité par semaine	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	90 €
2 activités par semaine	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	125 €

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de poursuivre l'activité du service Activités Ludiques Encadrées et Aide aux devoirs, pour les enfants de l'école Michel Verdier dans les conditions qui ont été énoncées,

FIXE le prix des activités comme indiqué sur le tableau ci-dessus à partir de la rentrée scolaire 2026.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet

